

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

L'HÔTEL DU CONSEIL D'ÉTAT





PRÉSERVER ET ANIMER LE QUARTIER DE LA VIEILLE VILLE

Le quartier de la Vieille Ville qui s'articule autour de la place du Marché-aux-Poissons est le fruit d'une urbanisation millénaire. Il conserve encore dans le tracé des ruelles, dans l'orientation des parcelles et dans l'architecture, l'empreinte de son riche passé historique. Du temps de la forteresse, les chemins venant des faubourgs vers la ville haute se croisaient et les commerces, l'artisanat et les habitations y étaient concentrés. Des analyses urbaines et architecturales ont contribué à faire comprendre l'organisation de ce quartier, son fonctionnement au sein de la ville, la morphologie de son tissu bâti tout comme son évolution dans le temps.

Dans sa mission de revalorisation et de revitalisation, le Fonds de rénovation de la Vieille Ville a pour objectif principal la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural. Il lègue aux générations futures la mémoire d'une tradition architecturale plusieurs fois centenaire tout en assurant la survie du quartier. Grâce à une action de restauration dans une optique de reconstruction et dans un esprit d'intégration de ses éléments dans la vie actuelle, ce vieux quartier a repris une fonction et une animation qu'il avait perdues. Cette vocation de quartier habité a une importance fondamentale dans le cadre de ce projet. La vitalité des villes vient de ses habitants et il est primordial d'associer la population aux actions menées pour préserver et animer les centres historiques.

Le Conseil d'Etat est une des trois institutions publiques, avec le Palais de Justice et le Musée National, qui cohabitent actuellement avec un quartier vivant, lieu de rencontre où se mêlent richesses architecturales, ambiance, climat de civilité et vie moderne, offrant une harmonie entre dynamisme et relaxation, une qualité de vie riche en culture et loisirs au cœur d'une capitale européenne.

Dans ce quartier, le bâtiment du Conseil d'Etat occupe un emplacement de choix, surplombant la vallée de l'Alzette. Le chemin de ronde le long du rempart nord, désormais ouvert au public en prolongement de la promenade de la corniche existante, offre une vue imprenable sur le faubourg du Pfaffenthal et apporte un attrait supplémentaire à ses habitants et visiteurs.

Je suis persuadé que ce quartier composé d'espaces de vie redynamisés et d'espaces de travail modernisés formeront un ensemble cohérent, attractif non seulement pour les très nombreux touristes à la recherche du Luxembourg d'antan, mais également agréable pour ceux qui y vivent et travaillent aujourd'hui.

Claude Wiseler
Ministre des Travaux Publics

VOLUMES, FORMES ET MATÉRIAUX: NOUER L'ANCIEN AVEC LE NOUVEAU

Pile à l'heure pour son 150^e anniversaire, le Conseil d'Etat, dont l'Hôtel occupe depuis 1959 un emplacement exceptionnel dans la Vieille Ville, sur la pointe du promontoire dominant la vallée de l'Alzette, voit ses locaux réadaptés et leur surface notablement augmentée. C'est sur demande de la Haute Corporation, et après accord du Conseil de Gouvernement, que ces travaux ont été entrepris par le Fonds de rénovation de la Vieille Ville, établissement public créé par la loi du 29 juillet 1993.

A l'époque où le Fonds commençait ses travaux dans le quartier, l'agrandissement *in situ* des locaux du Conseil d'Etat n'était qu'une hypothèse parmi d'autres. L'exiguïté des lieux face au programme d'extension envisagé plaidait plutôt pour une délocalisation. Ce n'est qu'en 1998, après que le Fonds eut acquis l'ancienne clinique Saint-Joseph adjacente, qu'une extension sur cette parcelle avait finalement été retenue parce qu'elle offrait l'avantage que le Conseil d'Etat pouvait continuer à occuper le site prestigieux dans la Vieille Ville, proche des autres institutions et pouvoirs de l'Etat.

En ces jours, nous assistons donc à la deuxième inauguration de l'Hôtel du Conseil d'Etat, après 50 ans de service. De nos temps, où la durée de vie des constructions n'excède souvent pas les 40 ans, c'est plutôt flatteur pour ce bâtiment dont l'aspect extérieur n'a pourtant rien d'exceptionnel, si ce n'est sa sobriété et sa retenue. Les véritables qualités du bâtiment se révèlent plutôt à l'intérieur, dans ses matériaux qui inspirent solidité et durabilité et dans le décor si caractéristique des années 50. Le projet d'extension s'est articulé à partir du bâtiment d'origine avec un souci évident de respecter ses caractéristiques architecturales, tout en recherchant la transition avec le bâtiment de l'ancienne clinique Saint-Joseph.

Heureusement, pourrait-on dire, que certaines parties de celle-ci, tels les ajouts et les exhaussements réalisés à partir du 20^e siècle dans un souci plus fonctionnel qu'esthétique, ont pu être démolies, permettant à l'architecte de composer les nouveaux volumes et de rythmer les façades de manière à ce que l'Hôtel et son extension s'intègrent parfaitement dans la silhouette de la Vieille Ville. Tâche délicate si l'on considère que non seulement le quartier est classé secteur protégé et que l'ancienne clinique est inscrite sur la liste des monuments nationaux, mais encore que ce site prestigieux fait partie du magnifique ensemble que l'Unesco a classé patrimoine mondial.

Mes remerciements les plus vifs à tous ceux qui ont contribué avec talent et engagement pour mener à bien ce projet, et ce dans des délais impartis qui se sont avérés particulièrement serrés.

Serge Hoffmann
Président du Fonds de rénovation de la Vieille Ville



ORGANISATION ET FLEXIBILITÉ

Le projet de restructuration de l'îlot A, qui comprend l'ancienne Clinique Saint-Joseph et le bâtiment du Conseil d'Etat ainsi que les alentours avec le prolongement de la promenade de la corniche reliant la partie Nord-Ouest du quartier du Marché-aux-Poissons, est un ensemble qui constitue un vrai «microcosme» réfléchissant ce que l'on recherche le plus dans l'esprit urbain d'une ville.

En effet, cet îlot représente un exemple de mixité urbaine, puisqu'il intègre à côté des logements, des commerces, des lieux culturels, un bâtiment institutionnel et marie à merveille l'ancien et le nouveau.

C'est bien cet objectif, ajouté au contexte historique du site, aux délais et au budget, qui définit la complexité et le défi de cette réhabilitation.

Le résultat incontestablement très positif n'a pu être atteint que par le biais d'une coordination et collaboration exemplaires entre le Fonds de rénovation de la Vieille Ville, l'Administration des Bâtiments Publics, le Musée National d'Histoire et d'Art, le Service des Sites et Monuments Nationaux, les Services Communaux de la Ville de Luxembourg, et surtout les occupants du Conseil d'Etat, qui ont supporté environ trois années de «chambardements».

Les trois phases selon lesquelles s'articule le projet global, qui inclut les logements et commerces privatifs, ont nécessité, pour permettre le désamiantage, les fouilles archéologiques, la démolition, les stabilisations, les excavations profondes dans la roche, les nouvelles constructions et la préservation et restauration poussées, une organisation hors du commun et une grande flexibilité de la part de l'archéologue, des architectes et bureaux d'études mais surtout des entreprises ayant œuvré dans toutes les parties de l'îlot pratiquement sans interruption aucune.

Toutefois, sans l'engagement extraordinaire des représentants de la coordination générale qui ont résisté à une forte pression, respectivement réussi à maintenir la motivation indispensable pour les différents corps de métiers concernés, jamais un ensemble de cette envergure n'aurait pu être réalisé dans une période de 36 mois, y inclus 18 mois de suivi archéologique, garantissant ainsi les délais et budget prévus en même temps que le fonctionnement continu d'un des plus grands corps de l'Etat.

Mes remerciements les plus sincères envers tous ceux qui ont œuvré pour que ce projet prestigieux ait pu se réaliser.

Walter De Toffol
Maître d'ouvrage délégué



ART SUR ART

«A thing of beauty is a joy for ever.»

John Keats

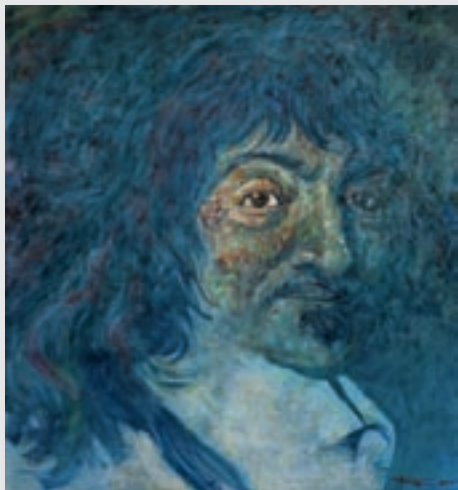
Quelle aubaine pour le Conseil d'Etat que de pouvoir, à l'occasion de son 150^e anniversaire, récupérer et occuper les locaux de son siège, rénové et agrandi grâce à l'heureuse initiative du Fonds de rénovation de la Vieille Ville, en cela encouragé et soutenu par son autorité de tutelle, le Ministre des Travaux publics.

Architectes, techniciens, artisans et ouvriers ont conjugué leur art, leur talent, leur science et leur métier dans le but de traduire par une réalisation concrète ce qui au début ne fut qu'une construction de l'esprit. Leur œuvre commune se trouve rehaussée par une série de peintures, gravures et tapisseries d'une grande qualité et diversité artistiques. Que les Roger Bertemes, Marc Frising, Jeannot Lunkes, Isabelle Lutz, Françoise Maas-Meeûs, Guy Michels, François Schortgen, Nico Thurm et Raymond Weiland soient à leur tour remerciés d'avoir temporairement mis à la disposition du Conseil d'Etat un choix de leurs créations, pour partie spécialement réalisées à cet effet. Leur créativité a permis à différentes formes d'art de s'exprimer sur fond d'architecture pour donner vie à un ensemble d'une nouvelle essence.

La notion de beaux-arts prend ainsi une dimension réelle pour devenir, je l'espère, une véritable source de joie et d'inspiration pour tous ceux appelés à fréquenter ce lieu où fonctionnalité rime avec esthétique. Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à cette entreprise particulièrement réussie.

Pierre Mores
Président du Conseil d'Etat

Marc Frising



Roger Bertemes



Jeannot Lunkes



Françoise Maas Meeûs



Isabelle Lutz



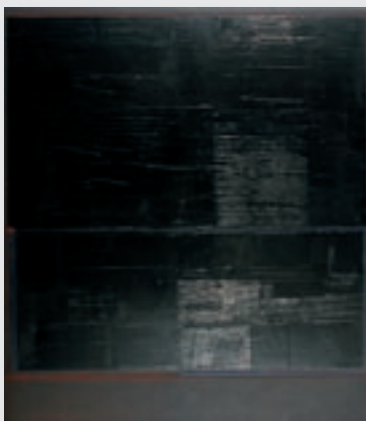
Guy Michels



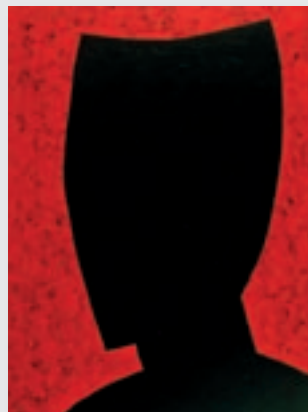
François Schortgen



Nico Thurm



Raymond Weiland



LE PROJET EN DEUX PHASES



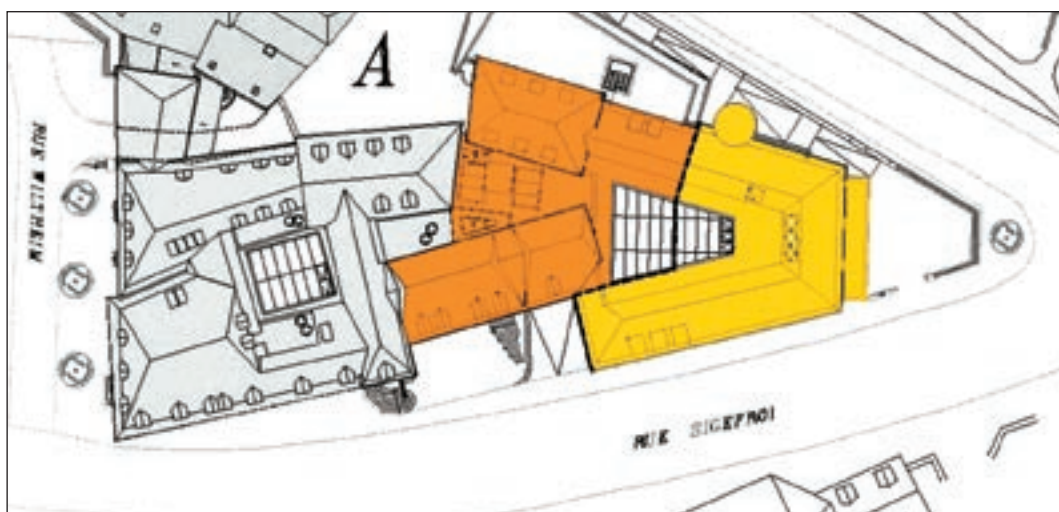
Implanté sur le site prestigieux de l'entrée Nord-Est de la vieille ville, le Conseil d'Etat occupait depuis décembre 1959 un bâtiment d'architecture moderne d'une superficie de 1.023 m².

A la demande de ce corps de l'Etat et avec l'accord du Conseil de Gouvernement, le Fonds de rénovation de la Vieille Ville a envisagé de procéder à un réaménagement complet du bâtiment ainsi que, par l'intermédiaire d'une extension, à une augmentation notable de ses surfaces. A cette fin, des parties de l'ancienne Clinique Saint-Joseph ont été soit rénovées pour ce qui est de la partie le long des façades de la rue Sigefroi, soit démolies et remplacées par deux nouvelles ailes du côté boulevard Thorn.

Le chantier s'est déroulé en deux phases. La phase I, comprenant le projet d'extension avec les travaux de terrassement, les fouilles archéologiques, la construction d'un parking souterrain comme assise du corps d'extension et la construction proprement dite respectivement la rénovation des parties conservées. Au moment de son achèvement, l'administration a déménagé. La phase II s'est poursuivie avec l'adaptation de l'hôtel du Conseil d'Etat dans son intégralité tout en respectant son architecture et le décor des années 50. La superficie totale du Conseil d'Etat comporte au final 2.335 m².

Extension (Phase I)

Rénovation bâtiment d'origine (Phase II)



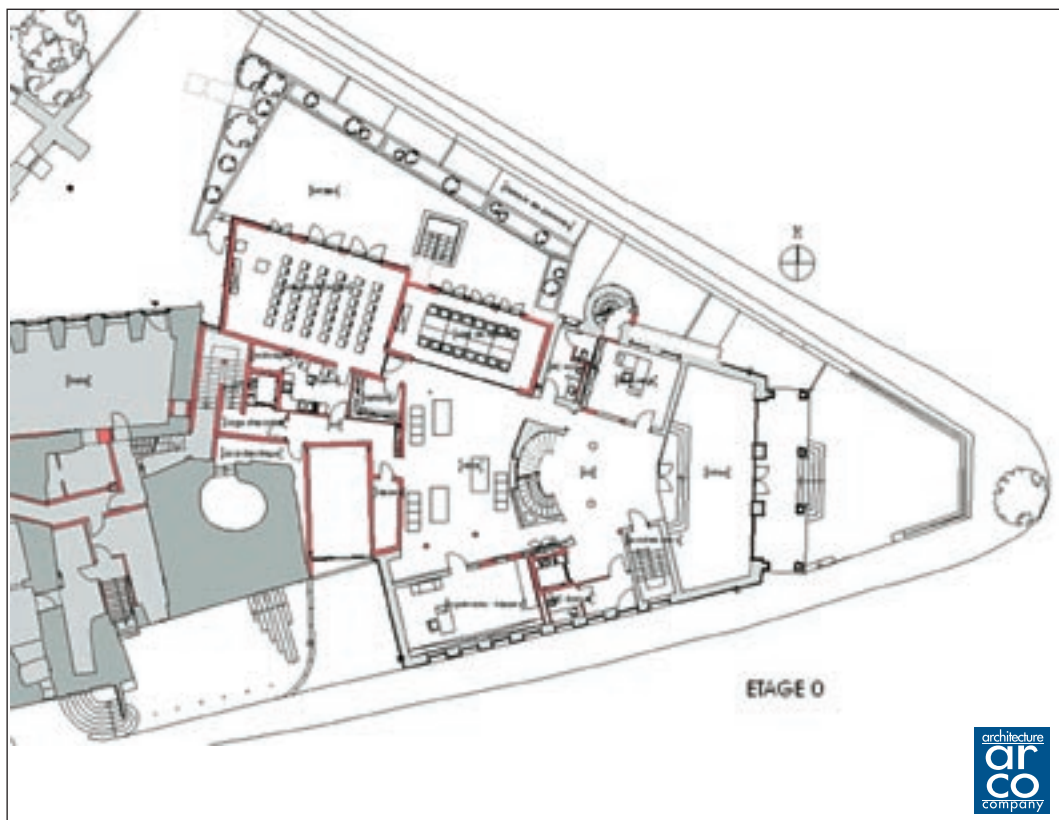
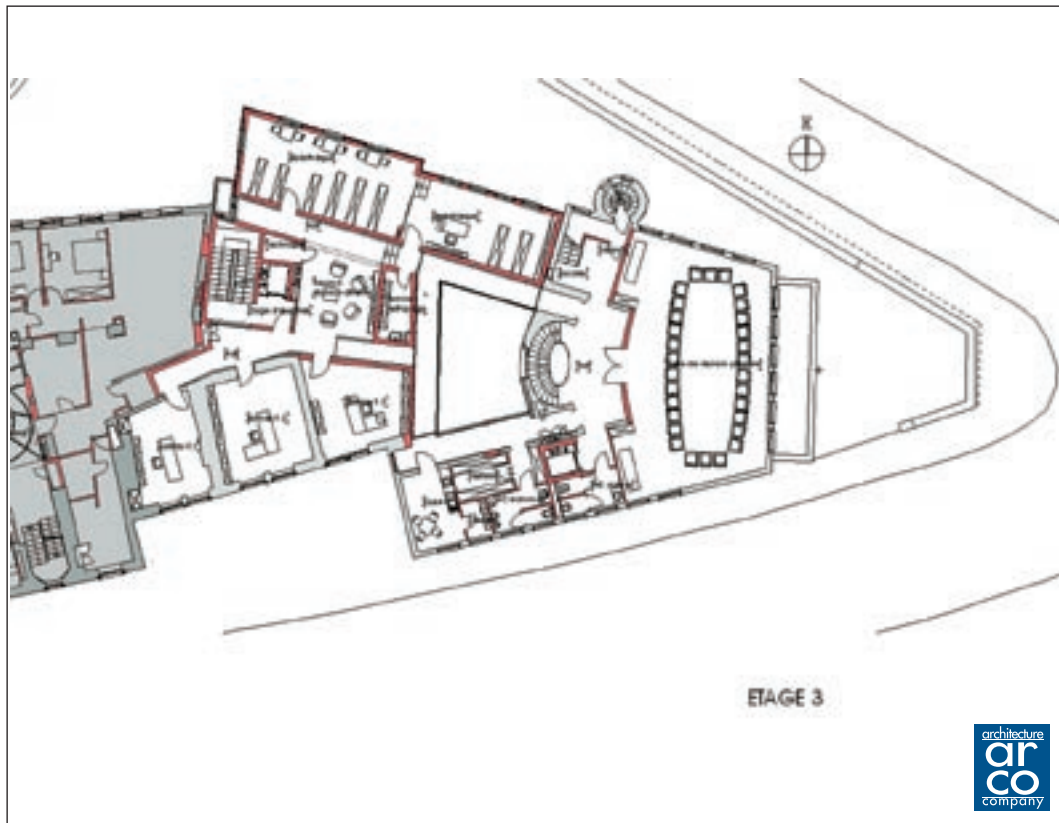
LE PROJET D'ARCHITECTURE



L'extension affirme une continuité avec l'architecture existante de l'hôtel du Conseil d'Etat, car ce bâtiment de forme trapézoïdale ordonne les espaces de façon symétrique suivant un axe longitudinal.

Par le passé, l'on traversait d'abord une succession d'espaces tels que le porticus, le hall et le foyer pour se retrouver au rez-de-chaussée au cœur du bâtiment. Aujourd'hui, cet agencement est renforcé par l'atrium sous verrière avec ses galeries de circulation à chaque étage qui met en évidence sur toute sa hauteur l'escalier hélicoïdal existant, d'une rare élégance, et remplit la fonction d'espace de liaison entre le nouveau et l'ancien bâtiments.

La salle plénière a été agrandie et déplacée au dernier étage pour créer ainsi un espace plus prestigieux.



LES TRAVAUX DE DÉMOLITION

PHASE I

L'intervention dans des anciens immeubles réserve toujours des surprises et dans ce cas la présence de matières isolantes amiantées contre l'incendie en fut une de taille. Un organisme agréé a donc imposé des précautions particulières et onéreuses avant les travaux de démolition de la partie destinée à l'extension du Conseil d'Etat et le déblaiement général à l'intérieur des parties à sauvegarder. Les travaux de désamiantage ont duré de mai à août 2003.

Dans les parties à conserver, les cloisons et les installations techniques ont été enlevées. Du côté rue Sigefroi, le bâtiment de l'ancienne Clinique a été partiellement dénoyauté, les exhaussements des années 1930 supprimés et du côté de la corniche, l'aile de six étages de la même époque, entièrement démolie. Ainsi, une surface au sol de 300 m² a pu être dégagée entre la rue Sigefroi et le boulevard Thorn, réservée à la construction d'un parking souterrain pour les logements et le bâtiment d'extension du Conseil d'Etat.

Les travaux de démolition des bâtiments ont été achevés en novembre 2003.



LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PHASE I



Depuis des années, c'est le Fonds qui se charge des travaux archéologiques dans les quartiers qu'il rénove. La démolition des bâtiments est talonnée par les travaux de terrassement. C'est ainsi qu'au fur et à mesure du déblaiement, sous l'œil attentif de l'archéologue du Fonds, s'est révélé tout un quartier méconnu, composé de caves, de citernes et d'une rue. Un quartier de la ville médiévale se trouvait enseveli sous la cour du «Schéieslach», épousant la pente naturelle, assez raide, qui dessinait autrefois les contours de la ville. Cette mise au jour a permis de comprendre que le site assurait par sa rue le lien entre la ville basse et le quartier marchand de la vieille ville avant la construction du mur de forteresse au milieu du XVI^e siècle. Afin de garder en mémoire le passé médiéval et de le conserver, un levé en scanner 3 D a été réalisé. L'ensemble des fouilles archéologiques s'est déroulé entre décembre 2002 et mai 2004, soit pendant dix-huit mois.



MESURES DE STABILISATION ET TERRASSEMENTS

PHASE I

A côté du programme très ambitieux d'installer un parking d'une cinquantaine d'emplacements sur un terrain exigu, la topographie et la géologie du site ont mis au défi les ingénieurs de garantir stabilité et sécurité. Par rapport aux constructions adjacentes et au mur de la forteresse, des reprises en sous-œuvre ont été réalisées. Les terrassements allant jusqu'à une profondeur d'environ 15 mètres ont été accompagnés par la stabilisation des parois verticales réalisées en micro-pieux et tirants d'ancrage.

Afin de réduire les nuisances sonores, vu la proximité du Conseil d'Etat existant, de la Clinique Saint-François et du Musée National d'Histoire et d'Art, des procédés et des plages horaires spéciaux ont été imposés jusqu'à l'achèvement des travaux en juillet 2004.





C'est en septembre 2004 qu'ont été coulées les premières fondations et les dalles des parties en sous-sol, qui, finies en mars 2005, ont permis de démarrer la construction hors sol des nouveaux locaux d'extension appelés phase I, destinés à héberger l'administration du Conseil d'Etat. Le gros-œuvre, clôturé en septembre 2005, comprend les ouvrages côté boulevard Thorn, une partie de l'atrium sous verrière créant la liaison et transition avec le bâtiment du Conseil d'Etat existant et le corps situé face à l'église Saint-Michel dont la façade a été entièrement préservée. Le choix d'éléments préfabriqués en béton armé a permis de rattraper le retard pris par les découvertes archéologiques et de terminer ainsi le clos et couvert en décembre 2005.



ACHÈVEMENT DU SECOND ŒUVRE ET DÉMÉNAGEMENT PROVISOIRE

PHASE I

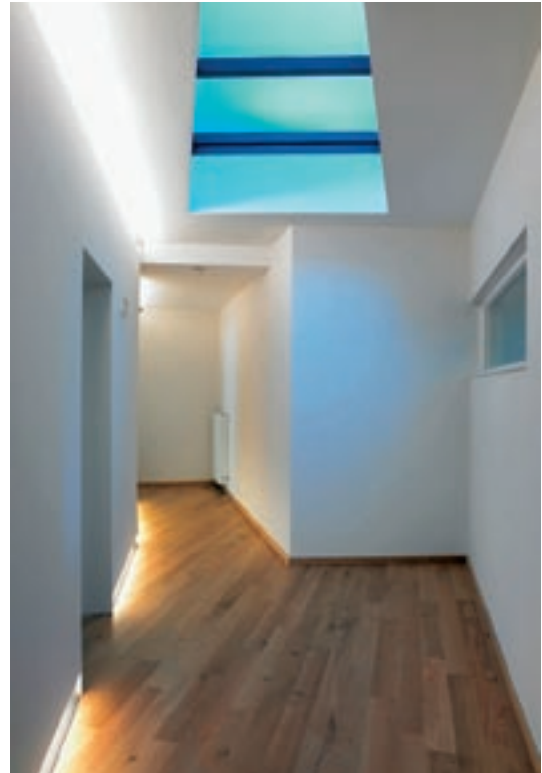
Suivant un rythme soutenu pour garantir la date de déménagement et le début des travaux de restructuration du bâtiment principal des années 1950, le chantier s'est poursuivi avec les travaux de second œuvre, les installations techniques et les parachèvements.

Sous la régie de l'Administration des Bâtiments Publics, les nouveaux locaux ont été meublés. Ils comprennent la bibliothèque, la salle plénière provisoire ainsi que les bureaux complémentaires.

C'est, comme convenu, en avril 2006 que l'administration du Conseil d'Etat a pu prendre possession de la nouvelle partie après un déménagement organisé dans le moindre détail.

Ainsi, tout au long des travaux, depuis le désamiantage jusqu'aux finitions, l'administration du Conseil d'Etat a pu continuer à assurer un fonctionnement normal sans interruption.

L'aménagement d'une terrasse confère au Conseil d'Etat un espace privatif extérieur avec vue sur la nouvelle silhouette Sud du Kirchberg.



LE BÂTIMENT D'ORIGINE: CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

PHASE II

Le pari du chantier était de maintenir l'administration du Conseil d'Etat sur le site, en programmant le déroulement des travaux en deux étapes. La construction des parties d'extension est suivie par la rénovation du bâtiment actuel. En mai 2006, a commencé la phase II portant sur l'hôtel du Conseil d'Etat. En un temps record, environ 6 mois jusqu'à l'inauguration du bâtiment en novembre 2006, ont été réalisés un atrium avec des galeries recouvert d'une verrière, un nouvel ascenseur, un local technique, une nouvelle couverture et une mise sous peinture de la façade. Un équipement technique neuf est installé à l'intérieur, le chauffage, l'électricité, les sanitaires, la climatisation partielle à air pulsé et par l'intermédiaire de plafonds froids.



CONSERVATION DU DÉCOR DES ANNÉES 50

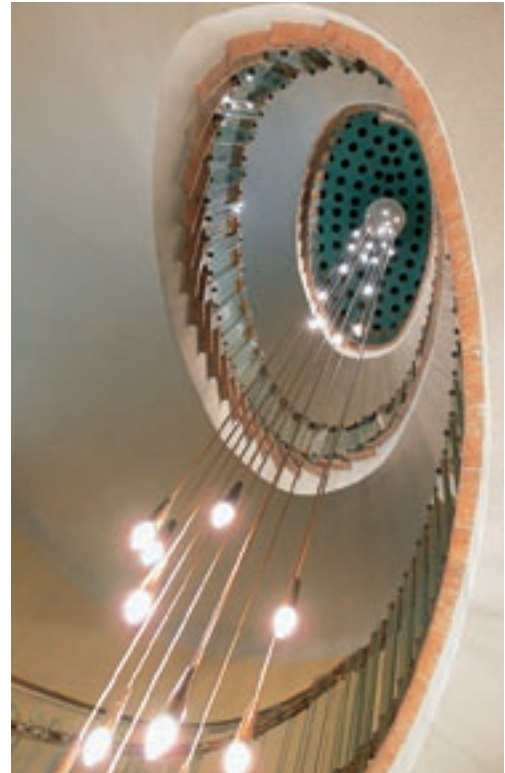
PHASE II



Renouer le passé au présent, tel a été le défi de ce projet. Après un examen des éléments de décor et de l'architecture existants, le Fonds a imposé la conservation de ce témoin unique et exemplaire. La pierre naturelle utilisée au niveau du soubassement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, offre la gamme presque complète des grés de Luxembourg issus des carrières de Gilsdorf, Ernzen, Dillingen et Born.

Le foyer de l'hôtel du Conseil d'Etat constitue la pièce maîtresse avec le sol bi-chrome en travertin et marbre italiens, qui se répète également en rythme alterné au niveau de l'escalier.

La volée hélicoïdale remplit l'espace avec beauté et élégance. L'éclairage prend ici toute sa part, que ce soit par les luminaires suspendus ou par l'architecture comme la paroi en briques de verre qui est remplacée par un verre transparent courbe pour ouvrir le regard sur le nouvel atrium sous lumière.



TRAVAUX DE FINITION

PHASE II





LES ALENTOURS: L'AMÉNAGEMENT D'UNE PROMENADE



Ici aussi, tel qu'il l'a fait pour le passage Gëlle Klack, le Fonds répond à la vocation de contribuer à la revitalisation du quartier par la création d'espaces publics.

Depuis l'entrée du parvis du Conseil d'Etat, l'idée retenue a été celle de poursuivre la promenade de la corniche existante sur les faubourgs de Clausen et Grund vers le côté Nord-Ouest dominant ainsi le faubourg de Pfaffenthal.



FICHE TECHNIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Fonds de rénovation de la Vieille Ville

MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ :

Walter De Toffol

MAÎTRE D'ŒUVRE :

ARCO Architecture Company

Georges Lamesch, Sylvie Gaspard, Gilbert Borsi,
Philippe Poncé, Nico Woitzel

COORDINATION GÉNÉRALE :

INCA Ingénieurs Conseils Associés

Ruth Klaus, Disma Cum, Denis Ory

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL :

INCA Ingénieurs Conseils Associés

Dietmar Schilz, Frank Finkler, Winfried Jungblut

INGÉNIEURS GÉNIE TECHNIQUE :

Jean Schmit Engineering

Jean Schmit, Jean-Louis Llorens, Lucien Kail,
Jean Hertges

BUREAU DE CONTRÔLE

TECHNIQUE ET D'EXPLOITATION :

Secolux

Pascal Crasson, Francis Schwall,
Christian Keller, Olivier Englebert

BUREAU DE CONTRÔLE :

ANALYSE AMIANTE

AIB Vinçotte

COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ :

Socotec

Robert Lisi

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS SPÉCIFIQUES :

Administration des Bâtiments publics

Laura Biagioni

Forum AI

Christiane Besch

ARCHÉOLOGUE DU FONDS DE RÉNOVATION DE LA VIEILLE VILLE :

Isabelle Yegles-Becker

ET PARMI LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL :

Pierre Kieffer, architecte, chef de projet
du Fonds de rénovation de la Vieille Ville

Patrick Perlic, inspecteur principal,
Ministère des Travaux Publics

LES ENTREPRISES

ACHTEN

Menuiserie intérieure + Parqueterie

Sous-traitants : Menuiseries ANNEN et FELLER

A+P KIEFFER-OMNITEC

Chauffage/Ventilation

Sous-traitants : S+B INBAU, ITE et ISG

ARC-TRON

Mesurage archéologique 3 D

BOHLEN AG

Serrurerie

CODILUX

Signalétique

ECHO-LOCATIONS

Échafaudages

ETANCHEITE S.A.

Étanchéité

FENSTER F. EWEN

Menuiserie extérieure

GENERAL TECNIC OTIS

Ascenseurs/parking automatique

Sous-traitant : WEILAND

GUNTER SCHLAG CHAPES

Chapes spéciales

ITE S.A.

Électricité

Sous-traitant : FORALUX

Jängi KREMER & FILS S.à.r.l

Toitures

Sous-traitant : Frères JACOB

KS ENVIRONMENTAL

Désamiantage

KUHN Construction S.A.

Façade

Sous-traitant : ECHO-LOCATIONS

LUTGEN THOMAS

Restauration des stucs et cheminées

LUXENERGIE S.A.

Cogénération

Sous-traitants : SEWERIN SCHILTZ et

A+P KIEFFER-OMNITEC

PLAFA S.à.r.l.

Plafonnage et plâtrerie

Sous-traitant : MALWILL

POLYGONE

Nettoyage final

Sous-traitant : NETTOSERVICE

PORTAL S.A.

Menuiserie métallique/verrières

Sous-traitant : BRAKEL

PEDUS SECURITY

Surveillance chantier

Éts REGENWETTER & FILS

Peinture

RECKINGER

Sanitaire

Sous-traitant : ISG

SOCIMMO S.A.

Démolition/Terrassement et Gros-œuvre

Sous-traitants : Gabbana, Efco-Forodia,

Solelec, Comptoir anti-feu et Kurt Norbert

WILLY LANG & FILS S.à.r.l.

Carrelage et pierres naturelles

Sous-traitant : Marbrerie Bertrand

Entreprises mandatées par
l'Administration des Bâtiments Publics

AUDIOVISION

Installation audiovisuelle

BUROTREND

FELTEN-STEIN

MOBILIER BONN

Mobilier

GALERIE MODERNE

KICHEN & MIWWELCHEF

Cuisines

MENUISERIE GOEBEL,

MENUISERIE THILL (MTK)

Menuiserie intérieure

MINUSINES

Fourniture et pose de luminaires

LUCIEN SCHWEITZER

Fourniture et pose de rails avec spots
pour accrochage tableaux

TEC EQUIPEMENTS

Fourniture et pose de luminaires

TECNOPLUS

Restauration lustre

VITRAUX D'ART BERNARD BAUER

Restauration appliques murales extérieures
(éclairage)

RAYMOND WEILAND

Serrurerie

CALENDRIER

- Début des travaux de désamiantage :	mai 2003
- Début des travaux de démolition :	août 2003
- Début des travaux de terrassement :	décembre 2003
- Début des travaux de construction :	septembre 2004
- Livraison bâtiment :	
- 1 ^{ère} tranche (extension) :	3 avril 2006
- 2 ^{ème} tranche (ancienne partie restaurée) :	24 novembre 2006

SURFACES

Total bâtiment hors sous-sol avant travaux :	1.023,58 m ²
Total bâtiment hors sous-sol après travaux :	2.334,46 m ²

COÛT

Coût des travaux bâtiment (TTC honoraires, assurances et frais divers compris) :	7.350.000 €
Coût aménagements spécifiques (TTC honoraires, assurances et frais divers compris) :	1.180.000 €
Coût des alentours avec corniche (TTC honoraires et frais divers compris) :	405.000 €

TEXTES - LAYOUT :

Pierre Kieffer, Walter De Toffol, Isabelle Yegles

ILLUSTRATIONS :

Tom Lucas (MNHA) et Christof Weber,
photographes

ARCO, InCA, FRVV, Conseil d'Etat

2500 exemplaires

Novembre 2006

ISBN : 2-959961-4-3

© Fonds de rénovation de la Vieille Ville

Fonds de rénovation
de la Vieille Ville



Établissement public créé par
la loi du 29 juillet 1980
Loi sur l'accès à l'information

Dépôt légal 3^e trimestre 2006

ISBN 2-959961-4-3-9



9 782959 961434